

Ville de Genève PR-1290 A/PR-1313 A

Conseil municipal

15 octobre 2018

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner:

- **la proposition du Conseil administratif du 27 février 2018 en vue de l'approbation du budget de la saison 2017-2018 du Grand Théâtre de Genève;**
- **la proposition du Conseil administratif du 29 août 2018 en vue de l'approbation du budget de la saison 2018-2019 du Grand Théâtre de Genève (GTG).**

Rapport de M^{me} Christina Kitsos.

Suite au renvoi des propositions du Conseil administratif PR-1290 et PR-1313 à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal respectivement les 20 mars et 11 septembre 2018, la commission s'est réunie le 17 septembre 2018 sous la présidence de M^{me} Michèle Roulet pour traiter ces objets. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Shadya Ghemati. Nous les remercions ici pour la qualité remarquable de leur prestation.

PROJET DE DÉLIBÉRATION PR-1290

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le budget de la saison 2017-2018 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

PROJET DE DÉLIBÉRATION PR-1313

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 10, alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le budget de la saison 2018-2019 de la Fondation du Grand Théâtre de Genève est approuvé.

Séance du 17 septembre 2018

Audition de M. Sami Kanaan, maire, chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^{mes} Carine Bachmann, directrice, et Martine Koelliker, directrice adjointe ainsi que de M^{me} Lorella Bertani, présidente de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, accompagnée de M. Tobias Richter, directeur général du Grand Théâtre de Genève

En préambule, il est important de noter que les propositions PR-1313, PR-1314 et PR-1315 sont liées. La proposition PR-1313 est traitée au sein de la commission des arts et de la culture et les propositions PR-1314 et PR-1315 au sein de la commission des finances (CF). La proposition PR-1290, qui traite du budget 2017-2018, est mise entre parenthèses au profit de la proposition PR-1313 puisque la saison s'est entre-temps terminée.

Un déficit de 4 828 607 francs

Par cette proposition, le Conseil administratif transmet aux conseillères municipales et conseillers municipaux le budget de la saison 2018-2019 du Grand Théâtre de Genève (GTG). L'objectif consiste à combler la facture particulière liée aux retards pris sur le chantier du GTG. Le déficit de la saison 2018-2019 s'élève à 4 828 607 francs.

Situation due à une cumulation de facteurs

Cette situation exceptionnelle s'explique selon trois facteurs majeurs décrits ci-dessous: le retrait du soutien cantonal, le retard du chantier et la double exploitation simultanée Opéra des Nations (ODN)/place Neuve ainsi que la problématique de la trésorerie.

1. Retrait du soutien cantonal

Le premier facteur est le retrait du Canton, qui s'était pourtant engagé dès 2015 dans le financement du GTG avec une subvention progressive:

- 500 000 francs effectifs en 2015 (au lieu d'un million de francs annoncé dans la déclaration du 30 octobre 2013);
- deux millions de francs en 2016;
- trois millions de francs dès 2017.

En novembre 2017, le Conseil d'Etat a suspendu les négociations dans le cadre du processus LRT. Il estimait que le retard pris par le chantier pouvait laisser entendre que les fonds du Canton risquaient de servir à combler cette facture spécifique. En décembre 2017, le Grand Conseil retirait du budget cantonal la subvention de trois millions de francs au GTG.

Les négociations avec le Canton seront menées mais force est de constater qu'elles ne pourront aboutir rapidement.

Dans ce contexte, le Conseil administratif a écrit au Fonds intercommunal pour un soutien exceptionnel de 1,5 million de francs, en faisant valoir le retrait du Canton et la forte proportion d'abonné-e-s résidant dans d'autres communes (39%).

2. *Coûts dus au retard du chantier et double exploitation simultanée ODN/place Neuve*

Le retard du chantier ainsi que la double exploitation simultanée ODN/place Neuve ont généré un déficit important pour la saison 2018-2019, comme l'indique la présentation au bureau de la Fondation du GTG le 15 juin 2018 (voir présentation du département en annexe, page 6):

Budget de fonctionnement impacté à hauteur de 3 374 350 francs

Surcoûts artistiques	1 268 000
Perte billetterie estimée	1 070 924
Personnel auxiliaire double exploitation	784 000
Personnel auxiliaire billetterie Bovy-Lysberg	53 500
Prolongation exploitation ODN/Villa Rigot	168 126
Divers déménagement	29 800

Budget d'investissement chiffré à 2 591 998 francs

Equipements pour la double exploitation	1 559 783
Equipements à mettre à niveau	105 353
Equipements vétustes à remplacer	348 908
Equipement informatique	114 520
Equipement mobilier	393 434
Equipement bars-restauration	70 000

Malgré cette situation, il faut relever que l'ensemble du chantier a été une opération exceptionnelle à tous points de vue. La question complexe qui s'est rapidement posée était de savoir à quelle date le GTG pouvait revenir dans ses murs à la place Neuve.

D'un côté, la Fondation du GTG voulait y revenir au plus vite. De l'autre, M. Pagani mettait en garde sur les imprévus possibles d'un chantier. Plus concrètement, la date initiale du retour était prévue pour des répétitions dès juin 2018 et une programmation pour début septembre 2018 avec *Der Ring des Nibelungen* de Richard Wagner. Le déménagement devait se faire pendant l'été lors de la pause estivale de la programmation. Ainsi, la double exploitation ODN/GTG aurait été relativement courte.

Or, une année auparavant, soit le 14 septembre 2017, s'est tenue la séance d'annonce du retard dû à des infiltrations d'eau. Dans un premier temps, il était difficile d'évaluer la durée et les conséquences de ce retard.

Une nouvelle date pour l'ouverture au public du GTG à la place Neuve a été définie: janvier 2019, avec un retour des équipes possible en septembre 2018.

L'impact a été lourd pour le GTG: la programmation de la saison 2018-2019 a été complètement chamboulée avec des conséquences sur les contrats et la billetterie, soit un montant évalué par la Fondation du GTG en février 2018 à 2 248 000 francs.

Malgré cette situation, il faut relever que la programmation est de très haute tenue. M. Kanaan rend ainsi hommage à M. Richter, qui a réussi cet exploit en un temps record.

3. Problématique de la trésorerie

La trésorerie est une vraie problématique en raison de montants importants et imprévus initialement pour les questions d'équipements, de mobilier et de technique, liées à la double exploitation notamment. Le 18 juillet 2018, la Fondation du GTG a indiqué la nécessité de disposer des montants suivants:

- 2 591 998 francs pour payer les investissements;
- 2 414 300 francs correspondant à la moitié du déficit de la saison;
- 627 000 francs correspondant aux engagements sur la saison 2019-2020.

En raison de la nouvelle loi 11787 du 3 juin 2016 modifiant la loi sur l'administration des communes (LAC), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, la Fondation du GTG n'est pas autorisée à emprunter sauf pour permettre la réalisation d'un projet financé par des crédits d'engagement.

La demande de la Fondation du GTG au Conseil administratif

La page 8 de la présentation du département (voir annexe) résume la demande de la Fondation du GTG au Conseil administratif le 18 juillet 2018 de la manière suivante:

- de soumettre le budget de la saison 2018-2019 au Conseil municipal;
- de déposer auprès du Conseil municipal une proposition de crédit exceptionnelle pour financer le budget de la saison 2018-2019 à hauteur de 3 374 350 francs représentant les surcoûts liés au retard du chantier et à la double exploitation simultanée ODN/place Neuve;

- de déposer auprès du Conseil municipal une proposition d'investissement pour financer les équipements liés à la double exploitation simultanée ODN/ place Neuve et aux équipements scénographiques, informatiques et mobilier à hauteur de 2 591 998 francs.

La difficulté de programmer une saison à si brève échéance

Pour M^{me} Bertani, deux éléments doivent être pris en compte:

- il était impossible de coulisser les spectacles d'une saison à l'autre en raison du changement de directeur général, puisque les directeurs généraux ne reprennent pas les spectacles de leur prédécesseur, leur langage artistique n'étant pas forcément le même;
- il faut tenir compte de la planification de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), qui donne des spectacles partout à Genève mais aussi dans le monde. De plus, l'OSR fête ses 100 ans et cela a compliqué la donne pour mettre au point la saison 2018-2019. En outre, il ne fallait pas que ce soit une saison «au rabais».

Le fort engagement des équipes du GTG et la recherche de fonds auprès de mécènes

M^{me} Bertani en profite pour noter que *Carmen*, spectacle pour lequel dix représentations ont été programmées, se joue actuellement à guichets fermés. Mais pour reprogrammer entièrement une saison, il faut tenir compte des agendas des chefs-chefes d'orchestre et des artistes qui sont engagé-e-s trois ou quatre ans à l'avance. Aussi, plusieurs paramètres entrent en ligne de compte pour expliquer cette situation exceptionnelle. Elle relève que des efforts considérables sont demandés aux équipes du GTG, qui doivent déménager de l'ODN au GTG place Neuve tout en répétant *Der Ring des Nibelungen* de Richard Wagner et tout en continuant les productions à l'ODN. Cette situation de double exploitation génère plusieurs coûts, de plusieurs types. M^{me} Bertani rappelle enfin que la Fondation du GTG met tout en œuvre pour trouver des fonds auprès de mécènes.

Concernant les surcoûts artistiques, M. Richter relève qu'il craignait que le montant ne s'élève à 5 millions de francs. C'est grâce aux négociations à la baisse et aux efforts réalisés par les artistes qu'il a été possible d'arriver à un montant inférieur.

Précisions sur le déficit annoncé de 4,8 millions de francs et le crédit supplémentaire extraordinaire demandé de 3,4 millions (arrondi)

M. Kanaan revient sur le déficit annoncé de 4,8 millions de francs et le crédit supplémentaire extraordinaire demandé de 3,4 millions (arrondi) avec les précisions suivantes:

- le fonds de réserve du GTG à fin juin 2017 s'élevait à 422 495 francs;
- aujourd'hui, il est de 2 375 188 francs;
- l'augmentation s'explique en raison du boni de la saison 2016-2017;
- pour rappel, le fonds de réserve ne peut pas dépasser 12% de la dernière subvention versée. Cependant, à la demande du Conseil administratif, le Conseil municipal a voté lors de la session de septembre 2018 une dérogation temporaire à cette règle.

La saison 2017-2018 indique un déficit moindre que prévu au budget d'environ un million de francs (arrondi). Ces chiffres ne sont pas encore définitifs. Cela s'est fait au détriment des frais artistiques. Mais il faut reconnaître qu'il est moins important que prévu, et donc «consommé» moins la réserve. Aussi, le déficit de 4,8 millions peut être couvert. L'un dans l'autre, si la proposition est votée, il est couvert.

La complexité du chantier et la mécanique délicate d'une programmation lyrique d'envergure

M. Kanaan soulève que le chantier a été d'une grande complexité et qu'un retard de quatre mois n'est en soi pas un élément extraordinaire sur un tel ouvrage, mais il est clair que cela représente un délai qui affecte l'aspect artistique et a des conséquences étant donné la mécanique délicate pour programmer une saison lyrique qui ne se laisse pas bien chambouler à si brève échéance.

M. Kanaan annonce la visite du chantier du GTG (partie publique: grand hall, grands escaliers, avant-foyer et foyer) mardi 18 septembre à 17 h pour la CF et la CTC et convie les membres de la CARTS qui le souhaitent à se joindre.

M^{me} Bertani ajoute qu'il était impératif de maintenir l'ouverture du GTG, de maintenir les équipes, les savoirs et les savoir-faire. S'il était resté fermé, cela aurait coûté 16 millions de francs.

Echange avec les commissaires

Un commissaire demande quelle est la marge de manœuvre par rapport à ce budget. Il demande pourquoi cela n'a pas été intégré dans l'autre proposition.

M. Kanaan répond que la proposition PR-1313 correspond à la proposition «habituelle», déposée chaque année par le Conseil administratif, concernant la validation du budget de saison par le Conseil municipal. Cette proposition est surtout politique, car les montants effectivement engagés pour le GTG le sont via le vote du budget annuel de la Ville. La situation étant particulière, en raison du déficit de la saison 2018-2019, une proposition supplémentaire a été nécessaire. Il s'agit des propositions PR-1314 et PR-1315 pour les frais d'équipement.

Un commissaire questionne les améliorations budgétaires liées à la place Neuve.

M^{me} Bertani explique qu'à l'ODN, il y a moins de places et les billets sont moins chers.

M. Richter explique qu'avant le changement, il y avait 8000 abonné-e-s au GTG. Le déménagement a compliqué les choses. Actuellement, les abonnements sont environ 4500. La saison a été ouverte avec *Carmen* et le taux de fréquentation est de 92%.

Une commissaire se permet une question rétrospective. Elle demande s'il n'aurait pas été plus sage de reprendre les mêmes spectacles à la place Neuve et de terminer la dernière saison de M. Richter à l'ODN.

M. Kanaan rappelle qu'il y a eu deux dates successives en raison des retards de chantier. Le premier scénario a été revu. Les spectacles n'étaient pas transposables.

M. Richter soulève que pour un projet, on doit compter quatre ans en amont.

La commissaire comprend que cela puisse être une gymnastique. Elle demande pourquoi la nouvelle direction ne peut pas conserver la même programmation, comme cela s'est fait pour la Comédie.

M. Kanaan répond que c'est la règle et la tradition. Cela permet aux directeurs de marquer leur image. Il constate que plusieurs événements ont compliqué la situation: les 100 ans de l'OSR, le chantier, ainsi que le départ programmé de M. Richter.

M. Richter ajoute que chaque directeur ne veut pas vivre avec un héritage. C'est la pratique dans 98% des théâtres. Il faut faire une césure claire entre deux directions. Le calendrier des travaux lui a présenté une surprise inattendue.

M^{me} Bertani ajoute que ce qu'on demande en particulier à un directeur général c'est de proposer son propre projet artistique. Il ne continue donc pas le projet artistique d'un prédécesseur. Cela n'a pas de sens.

La commissaire veut revenir sur les baisses de 25% exercées sur les billetteries pour amener de nouveaux publics. Elle a fait plusieurs calculs et ne comprend pas leur satisfaction. De plus, elle ne dispose pas des comptes pour mieux comprendre. Elle veut savoir ce que cela représente. Elle veut également savoir si cette baisse sera reconduite à la place Neuve. D'autre part, elle aimerait savoir de combien le fait d'avoir 400 places en moins a fait augmenter les représentations. Or, il y a une augmentation de presque 1 million de francs sur le personnel temporaire. Elle demande ainsi ce que cela a apporté.

M. Richter répond que cela représente environ 30 représentations de plus et qu'il est difficile de comparer. D'abord parce que les salles ont des géographies différentes. A l'ODN, aucune place n'a de mauvaise visibilité, ce qui n'est pas le cas à la place Neuve où il y a également des loges. Les deux systèmes ne sont pas comparables. Il a toujours insisté pour que le tarif des places les moins chères soit proche de celles d'un cinéma. Mais il a plus de possibilités de varier les catégories de prix à la place Neuve qu'à l'ODN. De plus, le profil de la salle a un impact sur le profil du public. Les comportements diffèrent. Il sera d'ailleurs intéressant de voir quel sera le public lors du retour à la place Neuve.

M^{me} Bertani ajoute que les activités de bouche sont importantes à la place Neuve, il y a plusieurs étages et buvettes. Lorsqu'on accueille 150 000 personnes qui boivent et qui mangent, cela fait des entrées. A la place Neuve, il y a moyen d'accueillir plus de monde. En outre, les soirées prestige rapportent des fonds et elles ne sont possibles qu'à la place Neuve.

Une commissaire commente que sa question est orientée, son groupe a demandé à plusieurs reprises d'augmenter le nombre de représentations à la place Neuve. Cela a été fait à l'ODN, pourquoi pas à la place Neuve?

M^{me} Bertani répond qu'à l'ODN il était possible d'augmenter les représentations parce qu'il y a moins de places: cela permet de caser les personnes qui ne trouvent pas de place. A la place Neuve, c'est aussi lié à la programmation.

M. Richter ajoute qu'il y a un plafond. On n'arrive plus à remplir les catégories les plus chères. Augmenter les spectacles, c'est augmenter les frais. Il estime qu'il y a une saturation au niveau du public potentiel en raison du bassin de population. Enfin, il confirme que la géographie de la salle a un impact sur les catégories de places.

La commissaire salue tous les efforts qui ont été faits pour trouver des mécènes et des subventions. Elle constate que l'Opéra de Zurich est financé par d'autres cantons. Elle se demande si ce ne serait pas une solution vu que c'est une manière de cibler d'autres publics.

M. Richter répond qu'il y a deux différences substantielles. D'abord, la situation géographique: Zurich est entouré de plusieurs autres cantons, alors que

Genève est encadré entre Vaud et la France voisine. Ensuite, le système pratiqué à Zurich est celui des institutions germaniques: on joue un répertoire. Ils ont un répertoire et des effectifs permanents. A Genève, il y a un comportement latin, avec des créations et des nouvelles programmations. Le système de la troupe et du répertoire fixes n'est pas adapté à Genève, sans compter que Zurich a un budget de 125 millions de francs.

M. Kanaan rappelle que le Conseil administratif avait fait le point sur les charges des villes-centres. Il les soulève car il y a des différences entre Vaud et Genève. Contrairement à Zurich et les autres cantons qui convergent vers Zurich. Lausanne a son théâtre, son opéra. A Genève, il y a tout un public qui consomme beaucoup de prestations et n'apporte rien. Les Vaudois qui travaillent à Genève, par exemple, ne rapportent rien alors que les frontaliers, eux, comme ils sont imposés à la source, contribuent aux charges.

La commissaire demande quelle est la part de la Confédération.

M. Kanaan répond qu'à part les musées, elle n'entre pas en matière sur le financement d'institutions culturelles.

M^{me} Bachmann explique que la Confédération soutient les musées sur la base d'un mandat constitutionnel, spécifié dans la loi fédérale sur l'encouragement de la culture. Sans base légale, la Confédération ne peut pas octroyer des soutiens, notamment aux maisons lyriques.

M. Kanaan dit que les négociations doivent reprendre avec le Canton mais qu'il n'a pas encore de date.

Une commissaire a une question à la page 11 du document fourni: elle concerne l'amortissement du déficit de l'ODN. Elle veut savoir pourquoi il en est tenu compte.

M^{me} Bertani répond qu'il est imposé par les règles comptables.

La commissaire soulève qu'il s'agit donc d'une contrainte comptable et demande confirmation que le Canton a retiré sa subvention.

M. Kanaan commente qu'il s'agit d'un risque théorique, imposé par les auditeurs.

La commissaire demande confirmation que le Canton a retiré sa subvention et s'il n'est pas exclu qu'un groupe puisse ajouter les 3 millions de francs.

M. Kanaan est perplexe que cela puisse se produire vu l'état du budget cantonal et il répond que le Conseil d'Etat doit se déterminer. De plus, avec la crise récente que traverse le Conseil d'Etat ce n'est pas un sujet prioritaire. Les calendriers doivent être mis au point.

Un commissaire constate que depuis 2016, il y a un déficit annuel au GTG et demande si la Ville doit tout le temps contribuer et veut connaître la stratégie pour que cette institution soit génératrice de richesse.

M^{me} Bertani contredit cette affirmation. Depuis 2009, l'institution est à l'équilibre ou génère des bonis. Il n'y a pas eu de déficit, sauf pour la saison 17-18. La saison 16-17 s'est terminée par un boni de 1,9 million et demande qu'on lui cite une institution culturelle du canton ou PME qui a eu un tel résultat. Elle n'en connaît pas. De plus, pour tous les théâtres du monde, être hors murs est une situation déficitaire. Aussi, le déficit de la saison 17-18 s'explique clairement par le fait qu'il y avait un plan financier quadriennal qui avait été fait sur la base d'une subvention qui n'a pas été versée. L'explication est mathématique. Pour gérer une entreprise, dans n'importe quelle économie, il faut de la prévisibilité. Or, le GTG est géré sans prévisibilité pour des raisons politiques.

M. Kanaan ajoute que le GTG coûte à la Ville, avec ou sans déficit, mais c'est une valeur ajoutée. Si on additionne toutes les subventions accordées à la culture à Genève, toutes institutions confondues, le total s'élève à 400 millions de francs. Et le GTG a toujours présenté, depuis que lui-même est au Conseil administratif en charge de la culture, des budgets équilibrés et des comptes conformes, en général meilleurs que le budget correspondant. Il souligne qu'il avait renvoyé la copie du budget du GTG uniquement en 2012 parce que la première mouture était déficitaire.

Un commissaire est stupéfait par les propos positifs de la présidente de la Fondation du GTG qui dit que ses budgets sont à l'équilibre et veut savoir quelle est leur part d'autofinancement.

M^{me} Bertani répond que les dépenses artistiques sont passées de 19 à 14 millions de francs de 2007 à aujourd'hui. Le GTG couvre toutes les dépenses artistiques. Et ils doivent mettre de l'argent qui provient des billets pour le fonctionnement alors qu'il devrait aller à l'artistique. Toutes les dépenses artistiques sont couvertes par la billetterie et le mécénat.

M^{me} Bachmann informe qu'une étude comparative a été faite entre divers opéras, Zurich, Bruxelles et Barcelone pour analyser l'autofinancement par rapport aux charges. L'étude offre une analyse détaillée, qui permet de comprendre où se situe le GTG par rapport à d'autres grands théâtres. Il y a en réalité trois catégories de coûts: les frais de fonctionnement stables, les coûts artistiques permanents, comme le ballet ou le chœur, et ensuite il y a les frais artistiques de plateau, non subventionnés. L'étude *actori* (voir annexe) apporte les distinctions et donne des éléments de réponse.

Un commissaire aimerait connaître ce qu'il en est des communes, il semble que leur contribution soit relativement faible. Il aimerait connaître le pourcentage d'abonnements hors Ville de Genève.

M^{me} Bertani répond que 39% des abonnements sont hors Ville et 36% Ville.

Le commissaire demande s'il n'y a pas moyen de faire des prix différenciés pour les spectateurs de la commune ou hors commune, et de demander aux communes de plus contribuer aux frais du GTG.

M. Kanaan commente que le Conseil d'Etat revient au même mantra, à savoir que la Ville fait cela très bien. Or, la Ville a besoin du Canton et celui-ci doit avoir sa propre politique culturelle. Thierry Apothéloz a l'ambition d'ouvrir le dialogue. C'est un enjeu. Les tarifs communiens, dans l'absolu, ne l'enthousiasment pas. Cependant, pour des raisons politiques, il a décidé d'envisager cette option. Il est plus facile d'appliquer ce principe pour le sport que pour la culture et cela va d'abord concerner les piscines par exemple. Mais il ne faut pas exclure une solution aussi du côté des communes genevoises. Il évoque le dossier du SIS sur lequel le dialogue a avancé avec les communes.

Un commissaire estime que l'ODN a rendu l'opéra plus populaire et plus démocratique, avec une augmentation des abonnements. Certains ont découvert l'opéra et c'est un des points positifs de cette expérience. Il demande si le GTG sera aussi bourgeois qu'avant. Il veut savoir quel sera le pourcentage de la billetterie populaire et moins chère sur l'ensemble des billets.

M. Richter répond qu'il y a un malentendu, c'est au GTG qu'il y avait le plus d'abonnements, en gros 4300 à l'ODN contre 8000 à la place Neuve. Et il ne sait pas quelle sera la future politique car cela concerne son successeur. Les données entre les deux théâtres sont différentes, mais il est vrai qu'il y a un potentiel.

M^{me} Bertani commente que la place la moins chère à la place Neuve est de 29 francs, alors que les gens n'hésitent pas à payer 300 francs pour aller voir Madonna ou Johnny, et tient à dire que l'opéra n'est pas bourgeois, tous les ouvriers italiens connaissent Verdi et Puccini.

Un commissaire aborde les chiffres du personnel page 6 de la présentation. Dans quelle mesure le personnel des billetteries n'est-il pas en double exploitation?

M. Kanaan répond que les raisons sont géographiques, parce que les locaux de la billetterie sont distincts des autres pendant la période des chantiers.

Une commissaire veut connaître la durée de la double exploitation.

M. Richter répond cinq mois.

La commissaire demande ce qui va être fait du double matériel.

M. Richter répond que celui qui ne sera plus utilisé sera vendu, sinon des échanges sont négociés avec les fournisseurs. Il synthétise: soit le matériel est amorti, soit il est vendu, soit il est réutilisé.

Un commissaire s'adresse à M. Richter car il constate que les nouvelles créations sont toujours plus chères, mais finalement c'est le plus grand classicisme qui satisfait les Genevois. A-t-il des conseils pour son successeur pour des créations qui puissent satisfaire les Genevois et satisfaire les conseillers municipaux qui serrent les boulons?

M. Richter répond qu'il aimerait éviter de donner des conseils à ses successeurs. Ce serait mal vu. A Genève, dès lors qu'on suscite la curiosité des gens, tout peut marcher. Mais il n'y a pas de formule magique. Enfin, c'est le bouche-à-oreille qui fait le succès d'un spectacle, plus que la presse.

La présidente remercie les intervenant-e-s pour l'enthousiasme, la qualité de leur travail pour relever les défis qui se sont posés, ainsi que pour la précision de la présentation. Elle constate que la proposition PR-1290 ne semble plus d'actualité: avec les démarches faites, le mécénat a augmenté.

M. Kanaan estime également que la réalité des comptes 2017-2018 sera meilleure que le budget proposé dans la proposition PR-1290 et que la priorité est la proposition PR-1313.

La présidente conclut la séance en soulignant que cette institution phare mérite d'être défendue, indépendamment de l'aspect économique, car il y a des métiers rares qui sont préservés.

Discussion entre les commissaires

Un commissaire ne veut pas ouvrir les discussions mais juste relever que l'autofinancement du GTG est de 28% de recettes propres et que la moyenne suisse des autres théâtres et opéras s'élève à 37%.

La présidente rappelle que les subventions ne sont pas les mêmes.

Une commissaire estime qu'on ne peut pas se baser uniquement sur des pourcentages. D'autres critères entrent en ligne de compte, comme la programmation. C'est aussi une volonté politique de vouloir soutenir une ligne qui ne suit pas uniquement le diktat des taux de fréquentation.

Une commissaire demande le vote sans discussion.

Votes

Vote immédiat sans discussion

Le vote immédiat sans discussion est approuvé par 11 oui (2 MCG, 3 LR, 2 DC, 1 UDC, 2 S, 1 Ve) et 2 abstentions (1 S, 1 EàG).

Approbation de la proposition PR-1290

La proposition PR-1290 est approuvée par 11 oui (2 MCG, 1 UDC, 2 LR, 2 DC, 3 S, 1 Ve) et 2 abstentions (1 EàG, 1 LR).

Approbation de la proposition PR-1313

La proposition PR-1313 est approuvée par 9 oui (2 MCG, 1 UDC, 1 DC, 1 LR, 3 S, 1 Ve) et 4 abstentions (2 LR, 1 DC, 1 EàG).

Annexes (à consulter sur le site internet):

- auditions des 17 et 19 septembre 2018
- étude comparative et prospective sur le Grand Théâtre de Genève